

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 16 Décembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 décembre

LE BUDGET DE 1885

La Chambre, qui avait voté, hier, les trois premiers chapitres du budget de la guerre inscrits sous ces rubriques : « Personnel de l'administration centrale », « Matériel de l'administration centrale », « Frais généraux d'impression », a repris, aujourd'hui, la suite de la discussion de ce budget sur les chapitres 4 : « Dépôt général de la guerre ».

M. le baron Reille demande une augmentation de 50,000 fr. qu'il présente comme un premier progrès dans la voie de la suppression du budget extraordinaire.

M. Ballue, rapporteur du budget général de la guerre, défend le budget extraordinaire qui a pour objet de compléter notre armement et notre approvisionnement.

M. de Mackau insiste pour la suppression d'un budget qui a un caractère ordinaire, puisqu'il se représente annuellement.

M. de Roys, rapporteur du budget extraordinaire vient ensuite déclarer que le budget extraordinaire ne comprend que des dépenses réellement extraordinaires.

La Chambre donne raison à MM. Ballue et de Roys et repousse l'amendement.

Le chapitre 4 est ensuite adopté, ainsi que les chapitres 5, 6 et 7, qui traitent des états-majors et des écoles militaires.

Sur le chapitre 8 : « Personnels hors cadres ou non classés dans les corps de troupes ». Mgr Freppel demande le maintien d'un crédit de 75,073 fr. pour les hôpitaux militaires.

La commission substitue à ce crédit une somme de 25,000 fr., affectée aux membres du clergé paroissial qui pourront être appelés auprès des malades dans les hôpitaux.

L'évêque s'emparant d'une circulaire récemment adressée par le directeur du service de santé aux chefs de corps, insinue que, sans se préoccuper de l'avis de la Chambre, on considère la chose comme jugée, bien mieux, l'exécution de la mesure est commencée. A partir du premier janvier, les aumôniers sont remplacés par des prêtres succursalistes. On traite donc la Chambre par dessous la jambe. Ce n'est plus sous le régime de la « République parlementaire » que nous vivons, mais sous celui de la « République autoritaire ».

Après ces critiques, l'orateur s'élève avec passion contre la mesure en elle-même. Les prêtres des paroisses ne pourront rendre les services qu'on attend d'eux. Or, pour le militaire malade, l'hôpital est obligatoire. Le malade, avec ce système, aura le plus souvent le temps de mourir seul, loin de sa famille, sans les secours de la religion.

M. le sous-secrétaire d'Etat à la guerre répond à M. Freppel. Il jette par-dessus bord la circulaire en question, défectueuse quant à la forme, mais il ajoute que ce document ne prescrit aucune mesure d'exécution, et il lit, dans sa teneur, la circulaire.

Bref, après un échange d'observations entre MM. Reille et Ballue, l'amendement n'est pas pris en considération par 385 voix contre 115.

On adopte, sans discussion le chapitre 9 : « solde des corps de troupes ».

Sur le chapitre 10, « gendarmerie départementale, bataillon mobile et légion d'Afrique », M. Maze combat la suppression du bataillon de gendarmerie mobile qui est proposée par la commission.

La Chambre vote le chapitre 10.

Le chapitre 11 « de la garde républicaine » est également voté.

Sur le chapitre 12, « vivres », M. Reille critique la distinction faite entre les combattants et les non-combattants au point de vue de l'alimentation.

M. le sous-secrétaire d'Etat Périer répond que l'entreprise substituée dans une certaine proportion à la gestion directe, a donné de bons résultats, notamment au point de vue de l'économie.

Avec la gestion directe on était obligé d'entretenir en temps de paix un personnel qui ne devait pas

servir en temps de guerre. Des réductions ont pu être opérées dans le personnel pour le plus grand bien du budget.

Satisfait de ces explications, M. Reille retire son amendement et l'on vote le chapitre 12.

Le chapitre 13, « chauffage et éclairage » ; le chapitre 14, « fourrages » ; le chapitre 15, « service de santé, matériel » ; le chapitre 16, « service de marche » ; le chapitre 17, « habillement » ; le chapitre 18, « lits militaires » ; le chapitre 19, « transports spéciaux » ; le chapitre 20, « recrutement » ; le chapitre 21, « réserve et armée territoriale » ; le chapitre 22, « justice militaire » ; le chapitre 23, « ateliers et pénitenciers militaires », sont adoptés presque sans discussion.

M. de Mackau, à propos du chapitre 24, « remonte générale », se plaint, au nom des éleveurs, des achats de chevaux faits à l'étranger.

M. le ministre reconnaît la justesse de ces observations ; mais il ajoute aussitôt qu'il est une certaine catégorie de chevaux qui ne se trouvent qu'à l'étranger. Ces achats, le général en prend l'engagement, seront d'ailleurs réduits au minimum.

Les chapitres 24 à 29 « recensement des chevaux et mulets. — Harnachement. — Artillerie et équipages militaires. — Doudou et estropiés », sont adoptés.

Le chapitre 30 « génie » et le chapitre 31 « écoles militaires. — Matériel » sont adoptés.

Les chapitres 32 et 33 « invalides de la guerre », 34, « soldes de non-activités et de réformes », 35, « secours », sont votés.

Les amendements présentés par MM. Reille et Dufour, l'un pour le maintien de l'aumônier des Invalides, l'autre pour l'augmentation du crédit de secours sont mis au panier. Le chapitre 36 « dépense secrète » passe sans observation.

Sur le chapitre 37 « division d'occupation de Tunisie. — Compagnies mixtes » M. Mauguin propose de réaliser une économie de 4 millions, en faisant solder par le bey, les frais d'entretien de ses troupes.

Le rapporteur explique que la commission a déjà réalisé une économie de plus de 3 millions sur ce chapitre.

Finalement, l'on adopte les chapitres 37 à 41, qui sont les derniers de cet énorme budget.

Restait le budget extraordinaire du même département. C'est alors que le ministre des finances a cru bon d'intervenir, et il a demandé à la Chambre de laisser de côté ledit budget extraordinaire et d'aborder la discussion du budget de la marine.

M. Tirard a demandé à la Chambre de commencer ses séances à une heure. On a vivement protesté sur pas mal de bancs, mais l'impassible M. Sadi-Carnot a coupé court à toute difficulté en ouvrant la discussion générale sur le budget de la marine.

M. Beauquier, député du Doubs, a pris le premier la parole. L'honorable député a dirigé ses critiques contre le ministère de la rue Royale.

M. de Laporte a ensuite présenté quelques observations techniques sur la construction des cuirassés et des torpilleurs. On réalisera facilement des économies sur le personnel par voie d'extinction normale.

La discussion suivait son cours quand M. Perrin a fait observer, non sans raison, qu'il était déplorable de discuter des budgets aussi importants devant une centaine de membres.

Le renvoi de la discussion à demain a été prononcé.

Séance du 13 décembre.

La Chambre reprend la discussion du budget de la marine.

M. l'amiral Peyron, ministre de la marine, expose les progrès réalisés dans la constitution du matériel naval. Il ajoute qu'on peut s'en tenir aux cuirassés actuellement sur chantier et porter le principal effort sur les croiseurs rapides et les torpilleurs.

L'orateur déclare qu'ayant passé sa vie en mer il n'est pas préparé aux luttes de la tribune, mais qu'il prie la Chambre de continuer à la marine les sympathies dont elle a déjà donné tant de preuves. (Applaudissements répétés.)

M. Ménard-Dorian, rapporteur, dit que les réductions proposées par la commission paraissent avoir un certain caractère définitif, car elles sont d'une modération excessive. Il énumère ces réductions qui portent sur les travaux hydrauliques, l'armement, etc.

La discussion est close.

Les chapitres 1 à 4 (traitement du ministre, personnel de l'administration centrale, matériel, dépôt des cartes et plans), sont adoptés.

M. Lavielle, sur le chapitre 11 (Corps entretenus, Agents divers), demande une augmentation de 322,607 fr.

M. le Rapporteur combat l'amendement, qui est repoussé.

Le chapitre 11 est adopté, ainsi que les chapitres 12 à 15 (Gardiennage, Vivres, Hôpitaux, Constructions navales, Salaires pour confections des objets destinés aux magasins).

Après des observations de M. de Douville Mailléfeu, les chapitres 16 à 33 (constructions navales, artillerie, travaux hydrauliques, justice maritime, frais généraux, dépenses secrètes, etc.), sont adoptés.

La Chambre adopte en deuxième délibération le projet relatif au chemin de fer d'Auneau à Etampes. (Service des cultes).

M. Jules Roche, rapporteur général, indique les chiffres définitivement arrêtés par la commission du budget d'accord avec le gouvernement relativement aux desservants et vicaires. Ces chiffres sont adoptés.

L'ordre du jour appelle le budget du ministère des travaux publics.

Les chiffres 1 à 12 (traitement du ministre, personnel de l'administration centrale, matériel, personnel des ponts et chaussées, etc.), sont adoptés.

M. Faure se fait l'organe des plaintes de la population contre la Compagnie du Midi. Il reproche à la Compagnie la lenteur des trains. Sur la plupart des lignes, les trains ne font pas 30 kilomètres à l'heure, sans compter les arrêts ; ils ne correspondent ni entre eux ni avec les trains de la Compagnie d'Orléans.

Il suffit de signaler ces plaintes au ministre pour qu'il use de sa légitime influence auprès de la Compagnie pour que les populations obtiennent satisfaction.

M. le ministre des travaux publics répond qu'il soumettra les vœux exprimés par le précédent orateur au comité consultatif. Il faut remarquer que si ces trains sont lents et peu nombreux cela tient souvent au petit nombre de voyageurs.

Les chapitres 13 à 20 sont adoptés.

Le chapitre 21 est adopté, ainsi que les chapitres 22 à 41 (ponts à péage, navigation intérieure, ports maritimes, mines, annuités aux Compagnies concessionnaires de chemins de fer, personnel des travaux publics en Algérie, travaux ordinaires en Algérie, exercices périmés et clos, lacunes, rectifications, routes nationales et départementales, remboursement des avances et garanties d'intérêts, etc.).

M. d'Aillières, sur le chapitre 51. (Garantie d'intérêts aux Compagnies de chemins de fer, 29,250,000 fr.), dit qu'il sera dû de ce chef 39 millions aux Compagnies. Il s'étonne qu'on ne porte au chapitre que 29 millions. Il faudra nécessairement avoir recours à des crédits supplémentaires sur l'exercice de 1885.

M. le ministre des travaux publics répond que ce n'est qu'en 1886 qu'on réglera la garantie définitive de 1885. Il n'y aura pas de crédit supplémentaire, mais un rapport à l'exercice suivant. (Très bien !)

M. Camille Pelletan demande si la diminution des recettes des chemins de fer ne doit pas modifier le chiffre probable de la garantie pour 1885.

M. le Rapporteur répond que le chiffre des garanties est calculé en tenant compte de la dépression des recettes de la Compagnie.

M. le ministre des travaux publics fait observer qu'il est déjà possible de se rendre compte des résultats des conventions. Ces résultats ont été favorables. Ils ont allégé le budget de 1883 de sommes importantes.

Le chapitre 52 est adopté, ainsi que les chapitres

53 à 57 (annuités pour paiement aux Compagnies de chemins de fer, garanties d'intérêts afférents à 1871, 1872, etc.).

La Chambre renvoie la discussion du budget des Chemins de fer de l'Etat après le vote des budgets ordinaires.

L'ordre du jour appelle le budget du ministère des postes et télégraphes.

Les chapitres 1 à 22 (services généraux du ministère, frais de régie, perception, exploitation, remboursements, restitutions), sont adoptés.

L'ordre du jour appelle le budget du ministère de l'instruction publique.

Plusieurs membres demandent le renvoi à lundi à une heure. (Assentiment).

La séance est levée.

Informations

M. Eugène Pelletan, sénateur, inamovible, est mort samedi soir, d'une attaque d'apoplexie, au palais du Luxembourg, où il avait son logement comme questeur du Sénat.

Les bonapartistes Victorien.

Le groupe des impérialistes corses s'est réuni samedi soir, au café Procope. A l'issue de la réunion, le président, M. Rossi, a fait savoir à M. Paul de Cassagnac qu'il avait été porté à la présidence d'honneur du comité, en le priant d'assurer au prince Victor qu'il pouvait compter sur les impérialistes corses à l'heure du combat.

Les impérialistes se proposent de donner beaucoup d'éclat aux obsèques du général Fleury. Le Petit Caporal, organe des comités impérialistes de Paris, publie ce matin l'appel que leur adresse le président des comités de la Seine, M. Paul de Cassagnac. Les obsèques ont eu lieu hier lundi, à midi, à Saint-Philippe-du-Roule. Un régiment a rendu les honneurs militaires.

Banquet des Jérômistes.

Le banquet des Jérômistes a eu lieu dimanche, au lac Saint-Fargeau. Il y avait mille couverts.

M. Maurice Richard a fait l'apologie du 10 décembre. M. Pascal a fait celle de la politique bonapartiste et a insisté particulièrement sur les théories que le prince Jérôme a exposées dans ses derniers manifestes : il a terminé en proposant la candidature, comme chef de l'Etat, du prince Jérôme par un plébiscite.

M. Lenglé a pris également la parole.

Il s'est élevé contre la politique des victoriens. Il y a eu des protestations.

Un incident s'est produit.

Un de nos confrères ayant mis sa serviette sur son dos, afin d'éviter la chute d'une saucisse, un assistant à cru que c'était une allusion. L'interrupteur a été forcé de sortir.

M. de Lesseps, arrivé à Brindisi avec

la commission technique du canal de Suez, repart pour Paris.

Affaire Clovis Hugues-Morin.

L'instruction de l'affaire Clovis Hugues est terminée.

Le dossier a été communiqué jeudi au dernier parquet par M. de juge d'instruction Athalin.

Le procureur de la République prendra ses réquisitions, après quoi M. Athalin readra ses ordonnances.

Dans l'après-midi de mercredi, M^{me} Clovis Hugues, amenée dans le cabinet de M. Athalin, juge d'instruction, a été mise en présence d'une jeune femme assez jolie, la maîtresse de Morin, qui s'est, a-t-elle raconté à un de ses amis qui lui avait rendu visite, emportée contre elle, l'appelant la femme Hugues. Cependant, comme on avait dit que M^{me} Hugues Clovis avait tué Morin de peur qu'il n'apportât des preuves contre elle à la cour d'appel, le juge d'instruction a demandé à la maîtresse de Morin si elle pouvait renseigner la justice à ce sujet. La jeune femme a répondu négativement.

L'instruction étant terminée, M^{me} Clovis Hugues ne sera pas conduite au Palais, avant le jour des débats.

Quant à la comparution de M^{me} Clovis Hugues en cour d'assises, elle n'aura certainement pas lieu avant le mois de janvier, à moins que le rôle de la deuxième quinzaine de décembre, qui a été arrêté hier et ne comprend pas cette cause, ne subisse un remaniement.

On assure que M^{me} Gantiveau sera appelé comme témoin et ne pourra, pour ce motif, se charger de la défense de l'accusée.

Ajoutons enfin que M^{me} Clovis Hugues a renoncé à demander sa mise en liberté provisoire.

On rapporte que la maîtresse de Morin, qui est enceinte de quatre à cinq mois, aurait prononcé devant le juge d'instruction les paroles suivantes : « Vous pouvez me faire arrêter dès à présent, car je vous préviens que je tuerais M^{me} Clovis Hugues dès qu'elle aura été relâchée. »

Les détournement de la Caisse d'épargne d'Ancey. — Blanchet a été condamné à six ans de réclusion et 50,000 fr. d'amende.

Le procès de M. Antoine. — Nous lisons dans l'*Intransigeant* :

Une dépêche, que nous recevons à la dernière heure, de Strasbourg, nous apprend que la *Landeszeitung* (officielle) annonce, sous la rubrique de Metz, que le président de la première chambre criminelle du tribunal impérial de Leipzig a communiqué à M. Antoine, le vaillant député au Reichstag, l'acte d'accusation du procureur de la haute cour de l'Empire, qui lui impute des tentatives de haute trahison.

On sait que, peu de temps avant les élections au Reichstag, les journaux allemands avaient affirmé que le procès intenté à M. Antoine était abandonné. Cette nouvelle avait été répandue dans le but évident de favoriser la candidature allemande et cléricale de l'abbé Jacques.

Cette candidature ayant honteusement échoué, M. de Bismarck se venge du courageux député de Metz et des électeurs patriotes de l'Alsace-Lorraine en ordonnant la reprise des poursuites contre le plus énergique représentant de la

protestation française dans les provinces annexées.

Nous ne savons s'il se trouvera à Leipzig des juges pour condamner M. Antoine, mais ce dont nous sommes sûrs, c'est que cet imprudent procès ne facilitera guère l'œuvre de prussification de l'Alsace-Lorraine.

L'explosion de Londres. — On mande de Londres :

Une explosion, qui a été ressentie à une grande distance, a eu lieu samedi dernier, vers six heures, sous une arche du London-Bridge.

Ce matin, de nouveaux renseignements ne laissent aucun doute sur l'origine de l'attentat. C'est encore un coup des dynamiteurs irlando-américains.

On mande encore de Londres :

On ne sait jusqu'ici rien de précis sur la cause de l'explosion, ni sur la nature de la substance employée. On a naturellement fait courir plusieurs rumeurs alarmantes. On prétendait, par exemple, que London-Bridge avait sauté, que l'on avait lancé une torpille de London-Bridge dans la Tamise et qu'elle avait éclaté en touchant l'eau, que l'explosion avait eu lieu à la gare de London-Bridge.

On croit que le silence de la police s'explique par son ignorance. L'attentat a été préparé très mystérieusement et l'enquête qui se poursuit activement sera probablement longue et peut-être inutile. Aucune arrestation n'a encore été faite, mais tous les agents du *Scotland Yard* sont sur pied et ne perdent pas l'espoir de découvrir la piste des auteurs de l'attentat.

LA GUERRE DE CHINE

L'Agence Havas dément formellement l'assertion du *Times* disant que le général Brière de l'Isle menace de démissionner s'il ne reçoit pas des renforts. L'Agence déclare que le général Brière, dans ses dépêches, tient un langage tout différent.

On mande de Saint-Petersbourg au *Morning-Post* :

Une dépêche de Hong-Kong dit que l'on a peu d'espoir en une solution amiable entre la France et la Chine. Le gouvernement de Pékin rejette toutes les conditions qui l'ont pas pour base la simple exécution du traité de Tientsin.

Le *Gaulois* dit que, dans le conseil des ministres qui sera tenu aujourd'hui à l'Élysée, les termes de la déclaration de guerre à la Chine seront arrêtés.

Il donne en même temps une dépêche de son correspondant particulier de Londres, qui lui annonce l'achat de sept grands steamers, destinés à transporter des troupes en Chine.

Le *Figaro* confirme cette dernière nouvelle.

On annonce que les intentions prises par le

gouvernement à la suite du vote du Sénat, ont été notifiées, hier, à l'amiral Courbet et au général Brière de l'Isle. Ceux-ci son invités à faire connaître, dans le plus bref délai possible, quels sont leurs besoins en troupes et matériel de guerre.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

La police a procédé à l'arrestation du nommé Auguste-Frédéric Moller, sujet mecklembourgeois, prévenu de vagabondage et de rupture de ban. Ce repris de justice a déjà suivi trente condamnations. Il a été mis à la disposition du parquet.

Monument Gambetta. — Le drapeau de bronze qui est destiné à orner la façade du piédestal du monument vient d'être expédié par les fondeurs. Il va arriver dans quelques jours et sera mis en place immédiatement. L'œuvre de M. Faugière sera ainsi achevée. Il ne manquera plus que la pose de la grille en hémicycle.

Agriculture. — Une pétition d'un grand nombre de viticulteurs et dont l'initiative revient à M. Brogidou, propriétaire à Cahors, a été adressée à M. le Préfet du Lot, dans le but d'obtenir qu'une commission composée de trois membres propriétaires-vignerons, y compris un chimiste, soit chargée de visiter les départements de la Vaucluse et de l'Hérault, afin de rendre un compte exact des vignobles rétablis au moyen des plants américains et d'apprécier quel est celui de ces plants qui résiste le mieux dans ces départements qui paraissent aujourd'hui avoir triomphé du fléau.

Il n'est pas douteux que la demande de tous ces propriétaires ne soit accueillie de l'administration comme elle le mérite.

Un congé d'inactivité est accordé à M. Lanaspèze, chargé du cours de mathématiques au lycée de Cahors.

On lit dans le *Journal du Tarn* :

Mgr Fonteneau archevêque d'Albi, fera son entrée dans notre ville et prendra possession de son siège jeudi prochain, 18 décembre.

La Catastrophe de Pamiers

On écrit de Pamiers :

Samedi, vers deux heures, une partie des écuries de l'hôtel du Grand-Soleil, tenu par M. André, s'est effondrée avec un bruit épouvantable. Les secours ont été promptement organisés ; mais, malheureusement, il n'a pas été possible de sauver le capitaine d'artillerie M. Maignon, détaché aux forges de Pamiers.

Au moment de rentrer chez lui, M. Maignon se serait aperçu qu'il avait oublié la clef de son

appartement ; il alla demander une chambre à l'hôtel du Grand-Soleil ; on lui donna l'une des deux situées au-dessus des écuries. La chute du mur de refend entraîna le plancher et les meubles des deux chambres ; le corps de l'infortuné M. Maignon, a été trouvé, enseveli sous les décombres. La mort a dû être instantanée.

Une femme, attachée au service de l'hôtel, a reçu des blessures assez graves ; néanmoins, son état n'a rien d'alarmant.

Un voyageur, entendant la chute du mur de refend, se leva à la hâte et alla se placer sous la porte de sa chambre ; grâce à sa présence d'esprit, il a échappé à une mort certaine.

Trois chevaux ont été engloutis sous les décombres.

Un détachement d'infanterie est sur les lieux, et, dans la crainte de nouveaux malheurs, empêche les curieux d'approcher.

Un vif émoi règne à Pamiers.

Nous recevons de M. Deloncle la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

J'ai recouru à votre journal pour répondre à plusieurs lettres qui m'ont été adressées, de différents points du département, concernant mon article du mardi 10 juin dernier, ayant trait à la greffe de la vigne.

La machine dont je me sers est celle de M. Auguste Patit, ingénieur civil, elle est trop connue pour qu'il soit utile d'en donner une description complète. Elle se compose d'un levier oscillant autour d'un axe A, glissant dans une coulisse MN et portant deux lames, l'une C, qui fait la coupe, l'autre F, qui fait la fente. T est un support à surface gauche qui donne au sarment, par rapport à la lame, l'inclinaison nécessaire pour que la coupe ait la longueur qui convient à sa grosseur. La fente et le greffon se font de même au point voulu.

Cette machine simple, rustique et solide, a valu un diplôme d'honneur à son auteur et grand nombre de médailles d'or à plusieurs concours. Nous avons pu la juger à Bordeaux. Les grands horticulteurs qui étaient avec nous ont prétendu avoir essayé toutes les autres, et ont dit que c'était la seule dont leurs ouvriers voulaient se servir, et n'emploient plus que celle-là pour faire la greffe sur table. Elle peut également servir, conduite habilement, à greffer les plants enracinés, sur place.

Bien conduite, elle peut faire quinze cents greffes par jour.

Voici comment on opère : la machine est fixée sur une table au moyen de deux vis, on prépare d'abord le plomb en feuilles minces, qui coûte 1 fr. le kil., on le coupe avec un couteau en bandelettes de un centimètre de largeur, un kilo de plomb sert à entourer d'un anneau flexible 1,000 boutures. Le raphia jonc mais principalement la ficelle de cuisine ou gros fil, servent de ligature par-dessus le plomb. On

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(56)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

Affolée, elle se mit à courir le long de la galerie étroite qui lui devait servir de tombeau. Partout le granit humide ! Les sanglots la prenaient ; elle tomba assise, accroupie, passant les mains sur son front, comme pour en chasser l'effroyable cauchemar qui la tenaillait. Puis, sans penser, sans réfléchir, entraînée par ce vivant besoin de conservation qui n'abandonne jamais la créature humaine, elle se releva d'un bond, se jetant à nouveau contre les murailles, cherchant à les déchiquer et s'y frayer un chemin.

C'était atroce ! Michel-Ange a oublié de peindre ce supplice ; Dante a oublié de le chanter. Le cœur bat, le sang circule dans les veines, et pourtant la mort est là, la plus hideuse de toutes ! C'est la faim qui va accomplir l'œuvre de destruction, c'est-à-dire, un supplice long de toutes les heures, de toutes les minutes, de toutes les secondes ; une agonie de trois jours.

Le condamné à mort n'est pas seul ; le passager dont le vaisseau va sombrer n'est pas seul ; il semblerait que même dans la mort il y a une si grande intensité de vie, que l'homme a comme une sorte de consolation farouche à ne pas succomber dans la solitude. Jeanne n'avait même

notre fin.

Tantôt je me figurais voir des ténèbres épaisses, puis un jour moins triste, mais de rayons de soleil, aucun.

Tantôt il me semblait entendre la foudre gronder et l'orage nous menacer.

Puis, un brusque cahot me ramenait des bords de l'Océan aux champs que nous traversions.

Tourmentée ainsi, la pensée n'existe plus, si ce n'est à l'état de rêve, et, pour dire le vrai, je rêvais éveillée.

Je rêvais tristement, comme on peut le penser, quand au détour d'un chemin :

— Vous voyez cette maison, là-bas ?... dit M^{lle} Ventnor, me rappelant ainsi brusquement à la vie réelle.

Je jetai les yeux dans la direction que m'indiquait une petite main effilée et gantée de gris.

La distance qui nous séparait encore de l'habitation m'empêcha de remarquer quelque particularité et j'attendis l'explication que M^{lle} Ventnor ne manquerait pas de me fournir et qui justifierait l'attention qu'elle voulait éveiller chez moi.

Mon attente fut de courte durée, car M^{lle} Ventnor reprit ou continua :

— Regardez-la bien, car vous n'avez peut-être jamais vu et vous ne verrez peut-être jamais une maison semblable à celle-ci !... elle est hantée par des esprits !...

M^{lle} Ventnor ne s'était jamais, jusqu'alors, rendue coupable d'une absurdité et, néanmoins, l'idée de cette maison hantée amena sur mes lèvres un sourire d'incrédulité, mais si timide, que nulle autre que M^{lle} Ventnor ne l'aurait remarqué.

Ses mains crispées étreignaient la pierre, le sang coulait de ses doigts meurtris. Elle ne sentait pas la douleur. La nuit immense dont elle était entourée l'exaspérait. Qui sait où le désespoir l'eût entraînée, si Dieu n'eût pas eu pitié d'elle ? Les heures avaient passées depuis qu'elle était là. La lune, au dehors, apparaissait soudainement, inondant les nuées de sa lueur blanche. Jeanne distingua tout à coup, au-dessus d'elle, un point lumineux. Le ciel se voyait à travers les interstices de la muraille...

Elle s'arrêta net et tomba à genoux.

Elle n'avait vu qu'un coin imperceptible de ce ciel où montent les prières et les sanglots humains, et cela avait suffi pour ramener la résignation dans son cœur. Au lieu de demander à une lutte impossible le salut qu'elle n'osait même plus espérer, elle songea qu'elle avait oublié celui qui peut seul secourir sa créature.

Elle avait vu le ciel !

Oh ! comme sa prière y monta ardente et soumise à la fois ! Ce petit coin blanc, entr'aperçu de si loin, la consolait. Elle ne mourrait plus seule, puisqu'elle aurait au moins quelque chose de l'immortelle nature sous les yeux ! Alors, elle se coucha tout de son long dans la galerie, comme elle était quand elle avait repris connaissance.

Puis, les bras croisés, les yeux en haut, elle s'appêta à mourir, se disant que sa lente et cruelle agonie était peut-être le châtiment que lui infligeait Dieu pour les fautes de sa vie ; au moins elle voyait en ce petit point blanc, qui lui apparaissait, presque imperceptible, au-dessus d'elle, la patrie éternelle où elle ne souffrirait plus.

Une heure plus tard, Jeanne était encore immobile dans sa résignation sublime, quand il lui sembla qu'un bruit sourd venait de loin jusqu'à elle. Absorbée par ses prières muettes, elle ne fit pas un mouvement. Elle n'était plus sensible aux choses extérieures. Ne pouvant pas être sauvée, elle acceptait son destin. Cependant ce bruit sourd augmentait. Alors seulement, elle commença à y prêter attention...

Le petit coin du ciel était toujours brillant bien haut, bien haut... Son cœur battit. Je ne sais quelle illusion soudaine s'empara d'elle. Si c'était un présage que Dieu lui avait envoyé pour lui annoncer son salut ! Quel salut, cependant, et d'où pouvait-il venir ? Il était impossible...

Le bruit augmentait lentement, graduellement. C'étaient même deux sortes de sons divers qui venaient jusqu'à elle... Elle se demanda si, par impossible, Loïc ?... Mais non, Loïc n'aurait pas pu se trouver encore à la Balme. Il était deux heures ou trois heures du matin, autant qu'il lui était permis de calculer. A ce moment, M. de Maudreuil devait être encore bien loin d'Ambré-rien, bien loin d'elle, hélas ! Et quand même il aurait pu, par impossible, arriver plus tôt, comment devinerait-il que sa maîtresse était là...

Bientôt, pourtant, elle distingua nettement ce qui causait le bruit qu'elle entendait. C'était aient à la fois des pas sur le roc et des voix qui parlaient, il n'y avait pas à s'y tromper.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

coupa à un œil seulement pour n'avoir pas à craindre, sous terre, l'affranchissement radiculaire du greffon. Les greffons sont coupés et disposés en trois catégories de grosseur sur la table. Les boutures et plants enracinés, préférablement si on en a, sont taillés à la machine en même temps que le sujet correspondant à leur grosseur; une femme place habilement la ligature, le plomb ne sert que pour les boutures d'une certaine grosseur; pour les petites, la ficelle ou le fil suffisent, on peut ainsi les greffer à la grosseur d'une allumette. Les boutures sont embottelées de suite greffées, par petits paquets de 50 au plus et mises en stratification sous du sable n'importe lequel, complètement recouvertes et sont relevées en mars ou avril, époque où les gelées ne sont pas à craindre. On les plante alors soit directement, soit en pépinière, en ayant soin de recouvrir le greffon de 5 centimètres de sable ou de terre la plus fine. Les boutures enracinées réussissent toutes, les autres sans racines, 90 pour cent au moins, celles qui manquent servent de plant enraciné l'année suivante.

Pour avoir de ces machines, s'adresser à M. Ribean, horticulteur à Lormont (Gironde), on trouve du plomb pour souder à Cahors; la machine se vend 30 fr.

Je greffe gratis depuis déjà quelques jours des plants qui me sont adressés par les personnes qui veulent s'en rendre compte. C'est le bon moment de se mettre à l'œuvre et le moyen d'utiliser le temps perdu en hiver même à la chandelle.

Les plants américains sont répandus dans toutes les communes, il en existe un vignoble de vingt hectares au moins à Puy-l'Evêque, sur un terrain des plus arides de notre côté du Lot. J. DELONCLE.

Dernières Nouvelles

Mouvement préfectoral

Par suite de la démission certaine de M. Peaudecerf, préfet de l'Indre, candidat au Sénat, dans le département du Cher, un mouvement préfectoral est en préparation au ministère de l'intérieur.

Révolte des Coréens

On mande de Hong-Kong : On annonce de Naugasaki que les Coréens se sont révoltés. Le roi s'est enfui sur les hauteurs; son général a été tué.

Un télégramme de Pékin, confirmant la révolte de Corée, dit que, pendant un entratien du roi avec le ministre anglais et d'autres personnes, le fils du roi et six ministres ont été assassinés à un signal donné. La reine a aussi disparu.

Une collision a eu lieu entre les troupes chinoises et les Japonais. Le roi s'est placé sous la protection des Japonais.

Les causes de la rébellion sont inconnues.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(1) **JUANA**
(DANS LA TOURMENTE)

Prologue

Je me rappelle encore cette après-midi : un temps sombre, froid, pluvieux; un ciel d'automne, gris, aux nuages bas et pressés, fuyant avec vitesse, menaçant de se fondre, et disparaissant l'un après l'autre pour aller assombrir encore un horizon noirâtre et borné; un vent glacé, soufflant de brusques rafales, gémissant et grondant tour à tour, et balayant les marais couverts d'une indolente végétation; à droite, à gauche, des terres labourables, plates, brunes, nues; ici, quelques arbustes agitant tristement des branches desséchées; là, quelques arbres fruitiers, dépouillés et rabougris.

Quoique le temps menaçât, M^{lle} Ventnor avait fait atteler et, bien emmitoufflées toutes deux, nous suivions la route qui traverse la vallée.

Absorbées que nous étions dans nos pensées, nous ne paraissions nullement disposées à rompre le silence.

Je ne saurais préciser le sujet des méditations de ma compagne; quant à moi, perdue dans la contemplation du morne spectacle que j'avais sous les yeux, je laissais errer mon esprit à travers les âges et les continents et je ne saurais assurer qu'il n'alla pas de la création au jour de

BOURSE. — Cours du 16 décembre

3 0/0.....	78 35
3 0/0 amortissable (ancien).....	80 87
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	103 85
4 1/2 0/0 1883.....	108 75

Dernier cours du 15 décembre

Actions Orléans.....	1,325 00
Actions Lyon.....	1,230 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	382 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	308 00
Obligations Lombardes (jouissance.....	320 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	336 50

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 décembre 1884.
Le marché est complètement dépourvu d'animation; les affaires sont très calmes et sur nos fonds publics comme sur la plupart des valeurs, on ne saurait attacher une bien grande signification aux diverses fluctuations qui se succèdent. La seule observation à faire c'est que la Bourse a accueilli avec son optimisme habituel la nouvelle de la rupture des négociations avec la Chine.

La rente 3 0/0 est à 78 05; l'Amortissable à 80,80 et le 4 1/2 à 108,70.

L'Italien cote 98,60 le Turc reste à 8,55 et l'obligation Egyptienne unifiée à 322,50.

Le Crédit Foncier se traite à 2323 Cette institution devient le pivot de la combinaison, destinée à permettre la continuation des travaux de construction des maisons d'école sans que l'Etat et les Communes aient à s'imposer immédiatement la lourde charge de ces dépenses. Le crédit Foncier avancerait les sommes nécessaires dont il serait remboursé par voie d'annuités acquittées partie par l'Etat, partie les Communes.

La Banque de France fait 5170. Le bilan arrêté hier accuse une augmentation de 9,500,000 fr. au Portefeuille et de 16,700,000 au compte Trésor, il y a diminution de 9,400,000 à l'Encaisse; de 11,200,000 aux comptes particuliers et de 21,000,00 à la circulation. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à la somme de 6,617,94 fr.

L'obligation Est-Algérien est demandée de 327 à 330; l'action Suez fait en 1882; le Panama clôture à 485; on recherche l'action Printemps à 300.

Bibliographie

Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue de Fleurus, l'Art National, par H. DU CLEUZIOU, vient d'être adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses Ecoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par mois), a ainsi obtenu une considération bien méritée.

ÉTRENNES 1885.

La Librairie Abel Pilon (A. LE VASSEUR Succr), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 fr. par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.
(Envoi franco des Catalogues.)

ÉTRENNE 1885

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs; des épouses

pas cette ironique consolation. Elle mourrait seule, enterrée, oubliée à l'avance; on ne prierait sur elle que de loin; nul ne saurait où trouver sa tombe inconnue!

En ces instants terribles, la pensée revoit tous les événements de la vie.

Elle aperçut passer devant elle les moindres faits, les plus petits actes de son existence. Elle se retrouva enfant, heureuse à Mondragon quand sa mère Vivette la tenait par la main en se promenant à travers la campagne. Puis venait Marseille, Marseille où elle avait tant pleuré, tant souffert! Enfin, la vie semblait lui sourire, elle travaillait, réussissait; son père, son tyran avait disparu. Elle entra au théâtre. Oh! la première soirée de triomphe, comme elle se le rappelait! Son souvenir apercevait la grande salle de l'Opéra, pleine de lumière et de public. Les applaudissements avaient monté jusqu'à elle, ce soir-là, nourris et pressés, comme les grêlons qu'une pluie d'orage chasse dans les vitres.

Et Loïc, son amour revenait pour elle, avec son charme pénétrant, sa chasteté passionnée, sa volupté profonde! Comme il l'avait aimée! Comme ils s'aimaient encore tous les deux! Le premier avertissement, le premier rendez-vous se retraçaient avec leurs incidents délicieux, devant les yeux de son cœur, ces yeux qui voient clair même dans la tombe!

Et elle allait mourir! Le souvenir doubla l'énergie de sa révolte; ses larmes se tarirent sur sa joue sèche, elle se précipita encore contre le granit impassible, aussi muet à ses prières que l'idole indienne invoquée en vain!

Elle allait mourir!...

et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des Demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENT, 12 FR.

Ce joli cadeau d'éternes, d'un prix très modique, revient chaque mois raviver chez la destinataire le souvenir de la donatrice.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS: 8 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

Ce joli cadeau d'éternes, d'un prix très modique, revient chaque mois raviver chez la destinataire le souvenir de la donatrice.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Que faire des honneurs, des richesses, sans la santé? Arrivez d'abord, tout le reste en dépend. L'agent principal de cette précieuse maîtrise de notre sort, est sans contredit les Pilules Suisses. Essayez et vous verrez.
«Bois Hébert, par Buchy (Seine-Infra). Veuillez m'envoyer quatre boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr 50 elles m'ont rendu la santé, bien des personnes voyant comme je m'en trouve bien, me prient d'en faire venir pour elles, elles rendent la santé à chacun.»
«Louis Bucholle»
A. M. Hertzog, Ph^o, 23, rue de Grammont, Paris.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS
TIRAGE COMPLÉMENTAIRE
31 DÉCEMBRE 1884

Un gros lot de 500,000 francs
4 Gros lots de 100,000 fr. | 1 Gros lot de 10,000 fr.
1 Gros lot de 50,000 fr. | 25 Lots de 1,000 fr.
2 Gros lots de 25,000 fr. | 80 Lots de 500 fr.
Au total 106 lots formant 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.
Avis important. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage. Le billet: UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, Directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

— Il n'échappa pas à son attention.
— Ne riez pas, — reprit-elle d'un air de gravité que je ne lui connaissais pas, — il n'y a en cela rien de risible, quoique vous en disiez. Cette ferme rouge a été le théâtre d'un épouvantable drame, il y a quatre ans... non, cinq ans. Voyez-vous cette fenêtre, la troisième à droite de l'attique? Eh bien! un homme a été assassiné là, poignardé derrière ces vitres.

Pourquoi Mlle Ventnor me racontait-elle une histoire aussi sombre, par un aussi triste temps.
— C'est horrible!... — dis-je en frémissant.
La victime de ce drame aurait pu tout aussi bien mourir noyée, empoisonnée, asphyxiée, pendue... elle aurait pu entrer dans l'éternité par une porte quelconque, ouverte par un de ces moyens violents encore, mais moins terribles, et son drame aurait perdu son caractère épouvantable, à mes yeux, du moins, car l'esprit féminin frémit d'horreur à la seule pensée d'une mare de sang.

On me répondra que la fin est la même.
J'en conviens; mais encore est-il admissible que chacun diffère sur les moyens à employer pour y parvenir.

— Depuis ce jour terrible, la maison est hantée, — acheva Mlle Ventnor, en posant avec calme la main sur les rênes, — c'est une belle habitation, une bonne ferme, et depuis la mort de Sleaford, — Sleaford était le nom de la victime, personne n'ose y séjourner. Tout a été inutile: chaque nuit Sleaford revient, et au milieu de sa nocturne solitude, la même scène recommence, et les villageois attendés, frappés de terreur, s'enfuient épouvantés.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M^{me} DALBRET

Jeu 18 Décembre 1884.

LE PROCÈS VAURADIEUX

Comédie en 3 actes.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

LES JURONS DE CADILLAC

Comédie en 1 acte, par P. Berton.

Cartes de Visite
A LA
LIBRAIRIE GÉNÉRALE
Rue du Lycée, Cahors.
LIVRÉES DANS LA JOURNÉE — PRIX RÉDUITS

Nantes (Loire-Inférieure), 21 novembre 1882.
Etant d'une constitution anémique et ayant eu bien des fois l'occasion d'employer le Fer Bravais, j'ai trouvé jusqu'à présent qu'il m'avait toujours procuré le plus grand soulagement. Ma provision étant épuisée, je vous prie de m'envoyer six flacons.
L. PERRIN.
Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

Combien de maux dont on ignore la cause! Nous souffrons de partout le corps, les idées sont noires, nous sommes découragés, l'appétit est capricieux, le sommeil n'apporte pas le repos, les yeux perdent leur éclat, la peau son velouté! Un traitement succède à l'autre sans que nous en soyons soulagés. Ecartez la cause, la guérison s'en suivra. La Tisane Américaine des Shakers et les Pilules des Shakers, en rétablissant les fonctions de l'estomac, le ramènent à son état normal; le sang se purifie; le foie sécrète régulièrement; la vue, les selles deviennent normales; la vigueur revient avec la santé. Prix 4 fr. 50 la bouteille, la brochure explicative se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Bourguignon, à Cahors. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864
CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des Cies de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Ca de Titres. — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et l'Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Émissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Mlle Ventnor s'arrêta, et, quittant brusquement le ton tragique pour faire entendre une note plus personnelle, elle reprit :

— Il y a naturellement beaucoup d'exagération dans cette histoire, car je crois que ce malheureux Sleaford repose couché, là-bas, dans le cimetière, et ne trouble personne; mais il n'est pas moins vrai que personne ne veut habiter cette maison et un vagabond ou un voleur audacieux peuvent aller faire d'amples provisions sous les pommiers ou dans les plants de chou, lorsqu'ils ont faim.

Je l'avoue d'ailleurs sans honte, je préfère m'écarter de mon chemin, plutôt que de passer seule ici, après l'heure du crépuscule, aussi, comme je vous le disais tout à l'heure, regardez bien cette maison.

Les habitations hantées ne sont plus commune de nos jours. Ce soir, d'ailleurs, après le dîner je vous raconterai toute cette histoire.

L'endroit écarté où nous étions pouvait suffire, sans la légende lugubre de Mlle Ventnor, à impressionner d'une façon pénible.

On le sait, le temps sombre ajoutait au spectacle de cette maison basse, aux briques d'un rouge terne, aux carreaux brisés, aux palissades vermoulues.

Nul être humain... pas le plus petit filet de fumée.

A. FLEMING.

(A suivre).

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

Le Sieur J. LAFAGE se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

Des Vestons pour hommes, depuis.....	5 fr.
Des Habilllements complets : Veston, Pantalon et Gilet, depuis...	14 fr.
Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis.....	15 fr.
Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis.....	7 fr. 50
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis.....	45 fr.
Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ouatées, depuis.....	45 fr.
Des Cabans, depuis.....	8 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclesiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT
COMPLET, DRAP NOUVEAUTÉ, SUR MESURE, A 22 FRANCS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

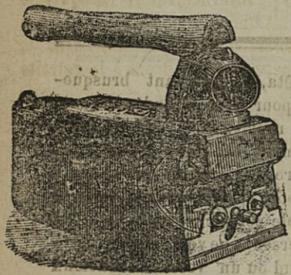
Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Economie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

AVIS AUX CAPITALISTES

Une belle maison à vendre, au centre de Cahors, avec ses dépendances.

L'acquéreur achèterait selon le rapport d'expertise, à raison de 5 % du revenu.

S'adresser au bureau du Journal.

A CÉDER une étude d'huissier en résidence à Cahors. S'adresser à M^{rs} DAUBANES, huissier, rue de la Mairie, 1.

LA MAISON ALBERT POUX, de Limoges, demande des Représentants à la commission pour la vente des liqueurs et spiritueux dans le département.

Vignes Américaines & Franco-Américaines

MASSOU

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Porte greffe.	Bout. Racin.
Montefiore (vrai) .. le cent.	60 » 300
Riparia tomentoux. —	2 » 7
Riparia..... —	1 50 6
Solonis..... —	1 50 6
Viala..... —	1 50 6
Yorek..... —	2 » 8
Taylor..... —	1 » 4
Clinton..... —	0 50 2
Rupestris..... —	3 » 10
Aminia..... —	5 »
Producteurs directs.	
Othello..... —	10 » 35
Herbemont..... —	2 » 10
Senesqua..... —	5 » 25
Bram..... —	5 » 25
Canada..... —	5 » 25
Triumph..... —	8 » 30
Noha..... —	5 » 25
Jacquez..... —	1 50 7
Cuningham..... —	1 50 7
Secrétaire..... —	40 »

FRANCO-AMÉRICAINE

Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racinés greffés et bien soudés sur Riparia, Solonis ou Viala, 180 francs le mille

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des liqueurs des R. P. Célestins de Vichy. Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

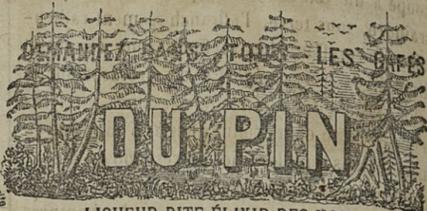
Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

24 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1890 DIPLOME D'HONNEUR
MÉDAILLE D'OR
BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT

PRÈS PUY-LEVÊQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racinés le mille.
Jacquez.....	30 »	150 »
Herbemont.....	30 »	180 »
Cuningham.....	30 »	
Riparia.....	30 »	80 »
Solonis.....	30 »	100 »
York Madeira.....	30 »	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés.
Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

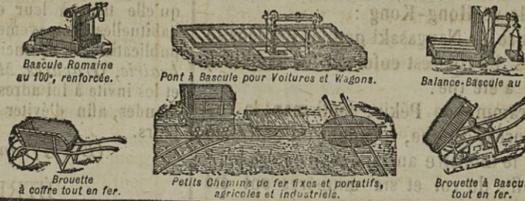
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER

84, Rue Saint-Maur, à PARIS

50 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR



Bascule Romaine au 100, renforcée. Pont à Bascule pour Voitures et Wagons. Balance-Bascule au 10. Brouette à coffre tout en fer. Petits Outils de fer fixes et portatifs, agricoles et industriels. Brouette à Bascule tout en fer.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M. J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 4 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1831. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

CCSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Persannes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.